

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 15 (1920)
Heft: 5

Artikel: A travers la campagne genevoise
Autor: M.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171941>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A TRAVERS LA CAMPAGNE GENEVOISE.

Les lecteurs du « Heimatschutz » ont eu le privilège de lire dans l'avant-dernier numéro un article consacré au canton de Thurgovie. Cette fois-ci, c'est d'une contrée toute différente que nous désirons les entretenir. Genève est à l'antipode du pays bordant le lac de Constance. Des personnes compétentes ont déjà composé pour notre revue des études fort intéressantes sur la ville de Calvin; malheureusement la campagne genevoise a été plus ou moins délaissée à tort, il nous semble, car elle renferme des paysages d'une merveilleuse beauté qui ont déjà subi de graves profanations. Heureusement des citoyens aussi perspicaces que courageux se sont déjà opposés à ce que ces paysages continuent à subir plus longtemps ces profanations. L'Etat les a du reste soutenus et il faut se féliciter du résultat obtenu, puisqu'une nouvelle loi pour la protection des monuments historiques et des sites va entrer incessamment en vigueur. En effet, dans sa session ordinaire du mois de juin, le Grand Conseil a adopté sans opposition cette nouvelle mesure, après avoir entendu un remarquable rapport de l'un de ses membres, Monsieur Ed. Chapuisat, Directeur du « Journal de Genève » et un ami fidèle de la Société d'Art Public. Mais si les autorités ont facilité la création de cette loi récente, l'initiative privée doit également s'intéresser à ce mouvement et appuyer de toutes ses forces la sauvegarde de notre patrimoine national. Notez-le bien, amis lecteurs, nous ne sommes nullement opposés à de nouvelles constructions pratiques, réalisant tout le confort moderne; mais nous nous élèverons toujours avec énergie contre la destruction inopportune de sites remarquables et l'érection d'affreuses bâtisses. L'idée dogmatique que toute construction nouvelle et pratique doit forcément enlaidir un paysage, est fautive, mais malheureusement trop courante; aussi les amis des beautés naturelles doivent-ils la combattre, non pas en s'attachant à un conservatisme outré, mais plutôt en alliant le sens pratique à celui de l'harmonie locale.



Abb. 12. Wohnung des Pächters in „Château des Bois“. Dank den Laubranken, die sich rings um das schlichte Gebäude ziehen, macht es einen freundlichen Eindruck. — Fig. 12. L'habitation du fermier à «Château des Bois». Grâce à la verdure qui l'encadre, la champêtre maison est accueillante.

Ce petit préambule vous aidera à saisir notre pensée dominante et vous rappellera que votre responsabilité de citoyen est engagée à protéger l'esthétique de notre pays. Nous allons donc faire une petite excursion dans la « Champagne et le Mandement genevois »*).

*) Le nom de Champagne est donné aux anciennes communes genevoises de Cartigny, Avully et Chancy, situées sur la rive gauche du Rhône, tandis que le Mandement est la désignation des communes de Satigny, de Russin et de Dardagny, situées sur la rive droite.

Le promeneur, qui au sortir de Vernier prend la route de Satigny, voit apparaître au bout de 20 minutes un groupe de bâtiments émergeant d'une masse d'arbres superbes, c'est le domaine de « Château des Bois », oasis verdoyante entourée de champs, de céréales; et de prairies aux tons opulents.

Un chemin nous rapproche des maisons, et nous pénétrons dans la cour par un porche cintré, représenté dans la photo 12; à droite, nous voyons la maison du fermier entourée de verdure et à gauche le

bâtiment neuf, reconstruit en 1916 sur l'emplacement de celui qu'un incendie avait détruit. Cette construction est à notre avis l'idéal de la ferme. S'inspirant de l'architecture régionale, le propriétaire a cherché à réaliser en même temps quelque chose d'harmonieux et de pratique; il y a pleinement réussi, grâce à l'intelligente direction de l'architecte, Monsieur Charles Hepp, spécialiste en matières de constructions rurales.

Evidemment une autre solution aurait présenté des avantages indéniables: c'est celle qui aurait éloigné quelque peu la nouvelle construction, attribuée aux écuries et aux granges de manière à aménager un pont de grange, qui réalise la méthode la plus facile et la moins dangereuse pour l'engrangement des récoltes. Ce projet, sérieusement envisagé tout d'abord, fut abandonné vu la difficulté des aménagements à accomplir et le désir du fermier d'avoir à sa portée bêtes et gens. L'intérieur a été



Abb. 13. Das neuerbaute Gutswirtschaftsgebäude von „Château des Bois“; im Grossen und Kleinen wirkungsvoller Nutzbau. 1916 ausgeführt. Architekt Charles Hepp d'Apples. — Fig. 13. La nouvelle construction du domaine de Château des Bois; édifée en 1916; architecture harmonieuse et pratique. Architecte, M. Charles Hepp d'Apples.

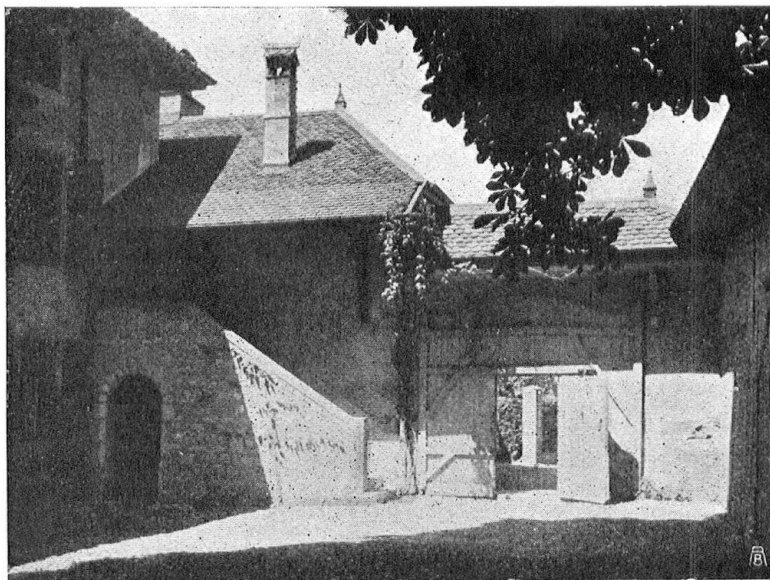


Abb. 14. Der Pfarrhof in Satigny. Die äussere Steintreppe, 1915–16 ausgeführt von Architekt Stengelin, zeigt ein charakteristisches Motiv der Genfer Architektur. — Fig. 14. La cour du presbytère de Satigny. L'escalier de pierre qui a été construit en 1915–16 par l'architecte Stengelin offre un motif caractéristique d'architecture genevoise.

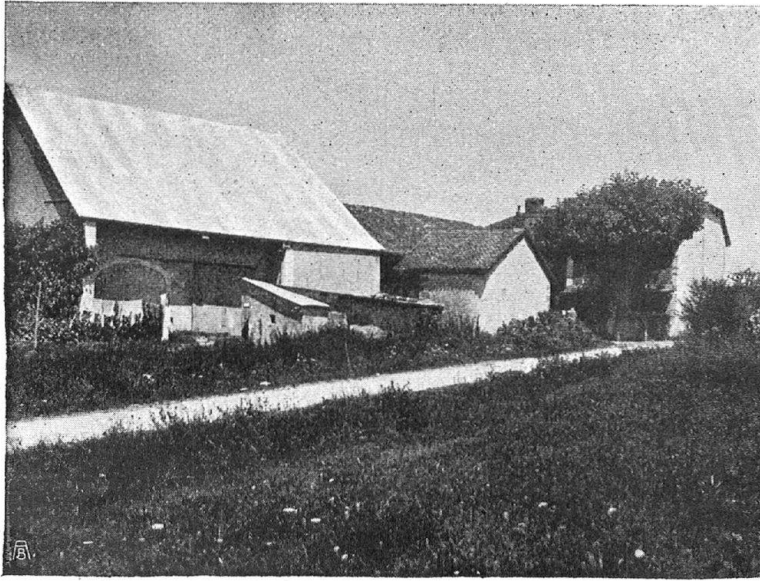


Abb. 15. Das missfarbene Blechdach dieser Scheune bedeutet eine eigentliche Entstellung des Landschaftsbildes. — Fig. 15. La couleur triste et terne de ce toit en zinc gondolé déshonore le paysage.

les récoltes. De beaux arbres mettent en relief les bâtiments, tout en donnant une note gaie au paysage, comme l'on peut s'en rendre compte du reste dans la photo 13. Le canton de Genève possède peu de ferme s'harmonisant aussi bien avec l'ambiance locale, tout en ne négligeant pas le côté pratique, que celle-ci. Il faut savoir gré à Monsieur V. van Berchem d'avoir su concilier heureusement l'esthétique avec les nécessités pratiques. Aussi, nous avons pensé que cette ferme devait figurer à la place d'honneur de notre article.



Abb. 16. Ein Haus nach Dutzendmuster, das in die ländliche Gegend von Russin nicht passt. — Fig. 16. Maison banale à Russin, qui ne sied pas dans ce paysage champêtre.

réglé d'une façon intelligente. Les étables sont vastes, bien aérées et permettent le maintien d'une propreté qui ne cède en rien à celle de demeures tant villageoises que citadines. Le moindre détail a son importance, tout en restant conforme au style de l'édifice. La partie inférieure est construite en pierre, tandis que la partie supérieure est en bois. Cette forme architecturale est désignée en allemand sous le nom de „Vogelwiege“ et présente l'avantage de fournir une place plus considérable pour

En suivant un joli chemin, qui traverse la propriété, l'on admire de beaux chênes centenaires et en peu de temps l'arrêt de Bourdigny apparaît. La grimpée pour atteindre le coteau de Satigny se fait au milieu de vergers aux arbres tordus, puis de vignes exposées aux rayons du soleil. Là-haut dominant la crête, une église surgit, non pas solitaire mais entourée d'un bouquet de verdure. Pénétrons dans la cour du presbytère, attenante au temple, et vous serez surpris de la paix qui

règne dans ces lieux champêtres qu'illustra le fameux roman de Tœpffer, où la voix des oiseaux se mêle aux paroles d'amour et de charité qui sont prononcées non loin de là. Rien ne détonne, tout s'encadre merveilleusement sans compter la rénovation intelligente, opérée par le pasteur, avec l'aide de Monsieur Stengelin, architecte. Une petite maison, touchant à la cure par le côté nord fut aménagée pendant l'hiver 1915—16 pour en faire une salle de réunion et de bibliothèque paroissiale. On y accède par un joli escalier de pierre extérieur, qui tout en gagnant de la place à l'intérieur, rappelle ceux des antiques demeures campagnardes. Le toit, légèrement incliné, s'harmonise admirablement avec celui du presbytère, et ses tuiles encore un peu trop neuves prendront avec le temps une patine vieillotte. Il faut féliciter Monsieur Stengelin d'avoir si bien su comprendre, respecter et compléter le caractère particulier de ces lieux champêtres.

Un chemin serpentant dans les vignes nous conduit d'ici vite à Peissy. Charmant petit village, de caractère bien genevois, malheureusement il a subi des modifications, peu importantes il est vrai, mais qui n'en gâtent pas moins l'aspect rustique. C'est par exemple un toit recouvert de zinc gondolé, dont la couleur grise est une véritable tache dans le paysage verdoyant. Cette maison, renovée à la suite d'un incendie si malencontreusement, ne possède rien d'accueillant. Les plus belles théories et les preuves les plus tangibles n'enlèveront pas l'impression désagréable causée par cette vue, par contre les lecteurs pourront se rendre compte que la partie située à droite de ce cliché s'encadre parfaitement avec le style local (photo n° 15). Une grande route nous conduit d'ici en une demi-heure à Russin, le centre vinicole du Mandement. Si ce village possède des motifs architecturaux caractéristiques, une petite maison par contre, sans style et sans verdure, de teinte rose-pâle, sise heureusement en dehors du village, le dépare étrangement et accroche désagréablement la vue de la rive opposée. Pourquoi, oh! pourquoi la profanation doit-elle envahir les lieux les plus beaux? Il serait à souhaiter que de pareils exemples ne se reproduisent pas.

Pour atteindre la Champagne, le piéton doit descendre jusqu'à La Plaine. Là un pont le conduit sur la rive gauche du Rhône. Une belle route bordée d'arbres glisse à travers champs et prairies. Quelles sont ces maisons à droite, dominant la pente? C'est Avully qui sort d'un nid de verdure; faisons-y une courte halte pour admirer la nouvelle école, construite en 1910 avec le concours de l'architecte M. Braillard. Voici ce qu'il nous en a dit:

«J'avais essayé autant que possible d'asseoir cette construction dans son cadre en lui donnant un caractère robuste et de bonne harmonie. C'est pour cela que



Abb. 17. Ein Haus zu Cartigny, das mit seinen ungeschönen Proportionen langweilig und banal wirkt.
Fig. 17. Maison ennuyeuse à Cartigny. Ici les proportions n'ont pas été observées.



Abb. 18. Gutes Beispiel einer alten Genfer Landbaute, die in Cartigny als Wirtshaus dient. Schade, dass das Dach durch die elektrische Leitungstange entstellt wird. — Fig. 18. Dèlicieux exemple de vieille demeure genevoise servant d'auberge à Cartigny. Le toit est malheureusement enlaidi par la lourde tige en fer de l'éclairage électrique.

la grisaille de la pierre domine et que son toit élevé à quatre pans est inspiré des vieilles demeures genevoises. La pierre est de Thoiry et la tuile de Ferney, les chenaux sont en cuivre.»

L'école est réussie en tout point, lorsque les arbres qui l'entourent auront pris un certain âge, ce sera un endroit idyllique. Les enfants auront de cette manière journellement sous les yeux un exemple des meilleurs d'architecture rurale. Quel abîme entre cette belle œuvre simple et bien comprise et les tristes bâtiments

scolaires, édiés il y a une vingtaine d'années. Réjouissons-nous de cette nouvelle tendance, qui s'est manifestée encore à Bernex et à Onex.

Jusqu'à Cartigny le chemin est court, ce sera la dernière étape de notre promenade. «Mon village» a heureusement peu souffert d'innovations déplacées, sauf une maison neuve au centre du village, qui le dépare. Vous en aurez une preuve manifeste en regardant la photo 17. Rien ne s'harmonise, tout détonne, hélas! Par contre l'édifice, portant la devise «Au Raisin» est un joyau. Deux voûtes, qui soutiennent le faite d'un escalier de pierre, offre au passant un motif architectural caractéristique de maisons villageoises. Le toit incliné laisse apercevoir de vieilles tuiles dont le temps a assombri la couleur. Chaque fois que nous y passons, nous aimons à contempler ce petit chef-d'œuvre de simplicité.

Quelle est cette maison posée si gracieusement, au milieu de prairies s'inclinant vers le Rhône? Rapprochons-nous-en. La propriétaire nous en fait les honneurs. En édifiant cette maisonnette, Madame Th. Brocher a cherché avant tout à l'harmoniser avec le cadre environnant. Le toit de ce fait donne une importance considérable à l'édifice, et la couleur brune de ces tuiles se marie parfaitement avec la verdure. C'est Monsieur G. Revilliod qui en fut l'architecte, et ce sont des indigènes qui en furent les constructeurs. Il est heureux que ce coin charmant de village, nommé «Les Roches» conserve grâce à elle son cachet particulier.

Un honorable député de Bâle exprimait à ses collègues du Conseil national la crainte de ce que Genève devînt le siège de la Société des Nations. Nous sommes heureux de pouvoir modestement réfuter cette allégation. En écrivant cet article, nous avons cherché à lutter pour le maintien et la sauvegarde de notre architecture locale, en le faisant nous avons pensé servir la patrie suisse.

Là, à l'endroit où chaque année Cartigny fête le 1^{er} août, l'on admire le Rhône aux multiples lacets, plus loin les champs dorés au milieu de prairies, puis au fond,



Abb. 19. Unlängst erstelltes kleines Landhaus in Cartigny, das mit der heimischen Bautradition harmoniert. Beachtenswert ist die schöne Ausbildung des Daches. Architekt G. Revilliod, Genf.
 Fig. 19. Maisonnette récente à Cartigny qui s'harmonise avec l'ambiance locale. Remarquez l'importance que prend le toit. Architecte G. Revilliod, Genève.

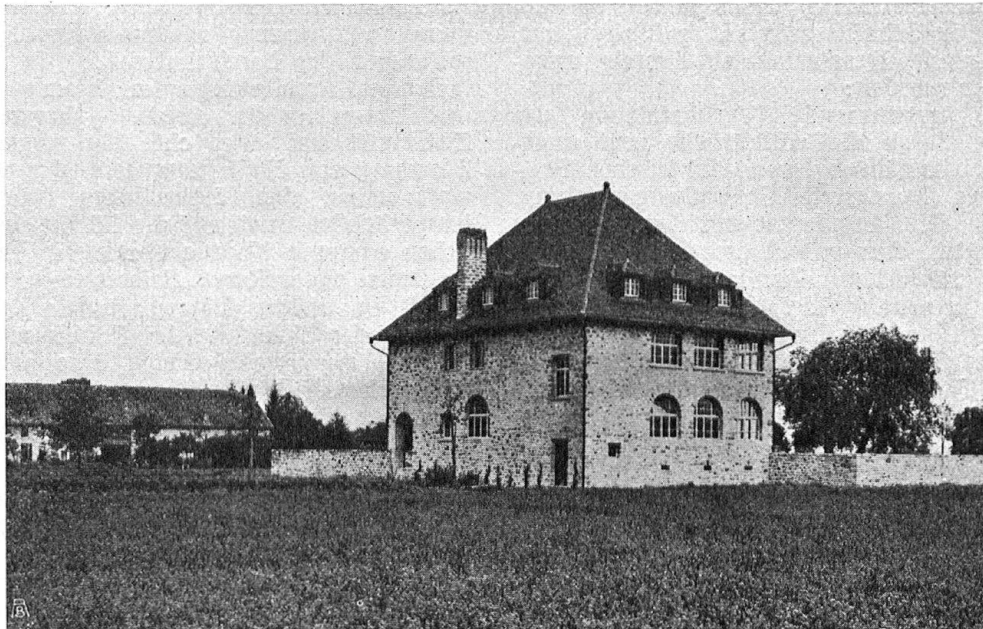


Abb. 20. Das neue Schulhaus zu Avully. Gutes Beispiel einer einfachen, charaktervollen Schularchitektur. Architekt M. Braillard, Genf, Aufnahme von M. Braillard. — Fig. 20. La nouvelle école d'Avully, exemple recommandable d'architecture scolaire, exécutée par M. Braillard, architecte à Genève.

la ligne continue du Jura. C'est alors qu'une pensée de l'auteur de « Mon Village » nous vient à la mémoire. Faisant allusion à son pays, Ph. Monnier dit:

« Au milieu des agitations qui nous dispersent, c'est quelque chose de paisible comme un regard de vache qu'on trait devant un seuil. Au milieu des miasmes qui nous offusquent, c'est quelque chose de pur comme une gorgée d'air libre. Au milieu des bassesses qui nous rivent au sol, c'est quelque chose de haut comme la pointe d'un sommet.

Un souffle de l'espace vierge, un ranz qui monte dans le soir, une sonnaille de bête qui tinte dans les prés, et la Suisse s'évoque.» M. M.

Les photographies No. 12 à 19 ont été faites par Monsieur Fréd. Boissonnas, photographe de Genève.

MITTEILUNGEN

Elektrische Freileitungen.

Eingabe der Schweizerischen Vereinigung für Heimatschutz an den hohen Bundesrat der Schweizerischen Eidgenossenschaft.

Hochgeachteter Herr Bundespräsident,
hochgeachtete Herren Bundesräte!

Der Vorstand der Schweizerischen Vereinigung für Heimatschutz hat sich schon seit längerer Zeit mit der Frage beschäftigt, wie unsere schweizerische Landschaft gegen die Verunstaltung durch elektrische Leitungen geschützt werden könnte, und an der Generalversammlung dieses Jahres, die am 6. Juni in Schaffhausen stattgefunden hat, ist folgende Resolution einstimmig angenommen worden:

„Die zunehmende Verunstaltung des Landes durch die willkürliche und ungeordnete Anhäufung von elektrischen Freileitungen bewegt die Generalversammlung, sich an den Bundesrat mit dem Wunsche zu wenden, dass er mit ordnender Hand in diesen hässlichen Wirrwarr eingreife und dabei in erster Linie die unterirdischen Kabelleitungen fördere und begünstige, oder, wo das nicht möglich ist, bewirke, dass in jedem Fall die Anlage auch nach der Seite des Landschaftsschutzes von Sachverständigen geprüft werde.“

Wir erlauben uns, auf diese Resolution zurückzukommen und Ihnen folgendes zu unterbreiten.

Das Gesetz über Schwach- und Starkstromanlagen und die bezüglichlichen Verordnungen enthalten in der Hauptsache nur Sicherheitsvorschriften über Instandhaltung und Betrieb der elektrischen Anlagen. Von einer Verpflichtung beim Aufstellen der Leitungen auch ästhetischen Grundsätzen Rechnung zu tragen, befindet sich im gan-

zen Gesetze keine Andeutung. Zudem wurden die Vorrechte der die Leitungen aufstellenden Betriebsinhaber durch Erteilung des Expropriationsrechtes, durch Befreiung von Abgaben an Strassen, See- und Flussufern und an Waldrändern, durch Verfügungsfreiheit über Bäume und Sträucher erweitert und fixiert. Kein Wunder, dass beim Linienbau an solche Forderungen selten einmal gedacht wurde, ja dass man sich vielfach auf Seite der Erbauer, wie der Grundstückbesitzer mit souveräner Verachtung über dahingehende Vorschläge hinwegsetzte. Die Folge davon war, dass den vorhandenen Leitungsnetzen, mit Ausnahme in grösseren Städten, noch heute alle Schönheitsfehler der Gründerperiode anhaften. Die Redaktion der Zeitschrift „Heimatschutz“ hat seit jeher immer und immer wieder auf grobe Entstellungen des Landschaftsbildes, der Vegetation und Architektur aufmerksam gemacht, und besonders der letzte Jahrgang der Zeitschrift hat angesichts der ungeheuren Zunahme von Freileitungen in der Gegenwart neben den ästhetischen Nachteilen hauptsächlich auch auf die höchst bedenklichen weiteren Konsequenzen hingewiesen, zu denen ein weiteres „laissez faire, laissez aller“ in diesen Dingen führt. Zur Erhöhung der Sicherheit des Publikums, zum Zwecke der ungehinderten Besorgung der bäuerlichen Feldarbeit, zur Erhaltung des Fremdenverkehrs und der ungehinderten Bautätigkeit und zur Vermeidung der steigenden Verluste des Waldertrages durch immer zahlreichere und immer breiter werdende Schneisen ist es höchste Zeit, dass einmal gründlich Wandel geschaffen und die Stimme des Heimatschutzes auch von unseren Behörden vernommen und beachtet werde.

Fachleute, sowie Elektrizitätsfirmen zeigen uns den Weg, auf dem zwecks Besserung der Zustände eingegriffen werden kann, nämlich durch Verlegung der Oberspannungs-